

QUELQUES ASPECTS DE L'ART MILITAIRE SOUS PHILIPPE AUGUSTE

PAR
J.-F. FINO

LE règne de Philippe Auguste est marqué par le long conflit qui l'oppose aux Plantagenêts. C'est une lutte de plus de trente ans, jalonnée tantôt par les défaites du Capétien (Fréteval 1194, Courcelles 1198), tantôt par ses victoires diplomatiques ou militaires aboutissant à la conquête de places telles Gisors, Château-Gaillard, Loches, Chinon. Finalement, les Plantagenêts sont vaincus et l'annexion de la Normandie, de la Touraine, de l'Anjou, de l'Artois, de l'Amiénois, de l'Auvergne et d'une partie du Poitou, font du roi de France le plus puissant souverain d'Europe.

Cette lutte a de profondes répercussions sur l'évolution de l'art militaire et il est peut-être opportun de rappeler quelques uns des travaux qui ont été consacrés à trois aspects fondamentaux: les armes, les effectifs, les bâtiments.

LES ARMES

Au cours de ces guerres continuelles, l'armement ne cesse de se perfectionner¹. Il est vrai que fort peu d'armes de cette époque sont parvenues jusqu'à nous. On est beaucoup mieux renseigné sur celles appartenant à la période franque² car, déposées dans les sépultures à côté du

¹ E. VIOLLET-LE-DUC: *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, Paris, Bance, 1858-1875, 6 vols.; cf. *Outils, outillages*, vol. 2, 6^e partie; *Armes de guerre, offensives et défensives*, vols. 5 et 6. E. VIOLLET-LE-DUC: *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècles*, Paris, Bance, 1858-1868, 10 vols. H. SABINE: *Table analytique et synthétique du dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècles*, Paris, Libr. des Imp. Réunies, 1889, XX, 387 p. Ces *Dictionnaires* ont vieillis, certaines illustrations ne sont que des interprétations, mais ils n'ont pas été remplacés. D'utiles indications pourront être trouvées in: C. ENLART: *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, Paris, Picard, 1902-1916, 3 vols. (*Le costume*, vol. 3); W. BOEHM: *Handbuch der Waffenkunde... von Beginn des Mittelalters bis zum Ende des 18. J.*, Leipzig, E. A. Seeman, 1890, VIII, 495 p. (Réimpr. Gratz, Akademische Druck u. Verlag, 1966).

² La terminologie traditionnelle est sujette à caution: «Le seule arme employée par les Barbares dont on puisse connaître le nom qu'elle portait au temps des grandes Invasions est probablement l'angon... Pour les autres, il est préférable de parler

défunt, un certain nombre nous ont été livrées par les fouilles³. Par contre, l'usage d'enterrer le guerrier avec ses armes ayant été prohibé par Charlemagne et la pénurie de fer, chronique au Moyen Age, ayant été cause que la plupart des objets brisés ou hors d'usage aient été refondus pour en récupérer le métal, les collections des musées sont extrêmement pauvres à ce point de vue. Force est donc de recourir aux représentations qui nous ont été transmises par les enluminures, par les vitraux, par les sculptures et, surtout, par les sceaux⁴.

Les chevaliers, autant qu'ils en ont les moyens, portent le *haubert*, cotte de mailles couvrant le torse, les membres, le col et la tête sauf le visage. Cette défense de corps, déjà utilisée par les gallo-romains, était tombée en désuétude pendant le haut Moyen Age, sans doute à cause du recul de la sidérurgie. Avec la reprise de celle-ci, la cotte de mailles va se répandre à nouveau, pour s'imposer dès le milieu du XII^e siècle et jusqu'au XV^e qui voit le triomphe de l'armure de plates complètes. Toutefois, le coût élevé du haubert fait que la plupart des combattants se contentent d'un *haubergeon*, haubert de proportions réduites, ou même d'un simple plastron de mailles. Le casque ou *heaume*, dont le timbre conique du XI^e siècle est devenu bombé puis plat, se ferme de plus en plus et il aboutit au heaume dit de Philippe Auguste, puis au grand heaume de Saint Louis ou des Croisades. L'*écu*, en forme d'amande ou de triangle allongé, est de grandes dimensions, parfois légèrement courbé le long de l'axe vertical afin de mieux couvrir le corps. Il est armé, au centre, d'un *umbo*, bordé d'une orle et renforcé de lamelles cloutées. L'*épée damassée*, arme de taille dont la lame élastique, est relativement large, s'avère trop fragile contre les nouvelles défenses de corps (probablement

de hache de combat, de lance, d'épée à un seul tranchant, plutôt que de *francisque*, de *framée* et de *scramasax*, puisqu'on doit loyalement avouer que le sens exact de ces mots à consonnance flatteuse nous échappe» (J. HUBERT: *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 106, 1945-1946, pp. 140-142).

³ La question a été entièrement renouvelée par l'application systématique des analyses de laboratoire: Ed. SALIN: *La civilisation mérovingienne d'après les sépultures, les textes et le laboratoire*, Paris, Picard, 1949-1959, 4 vols., notamment vol. 3; Ed. SALIN et A. FRANCE-LANORD: *Le fer à l'époque mérovingienne, étude technique et archéologique*, Paris, Geuthner, 1943, XVI, 291 p. (Rhin et Orient, II).

⁴ Dans un précédent ouvrage, *Forteresses de la France médiévale, construction, attaque, défense*, Paris, Picard, 1967, nous avons dit quelques mots (pp. 15-17) sur les secours que ces documents figurés peuvent apporter à l'étude de la question et sur les réserves que soulève leur emploi. Pour ce qui est des sceaux et malgré que son auteur ne se fonde que sur des exemples empruntés aux Archives nationales de Paris, les travaux essentiels demeurent: G. DEMAY: *Le costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux du Moyen Age*, Paris, J. B. Dumoulin, 1875, 56 p. (extrait de *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. 35); G. DEMAY: *Le costume au Moyen Age d'après les sceaux*, Paris, D. Dumoulin, 1880, 496 p.

à cause de ses nombreuses soudures). Elle est remplacée par une épée plus roide, plus effilée, dont la lame est faite d'une âme de fer gainée d'acier⁵. La lance, forte et pesante, est exclusivement une arme d'hast



FIG. 1.—Sceau d'Arthur I^{er} de Bretagne, 1202 («Le corps est entièrement protégé par le haubert. Le heaume, à nasal et à timbre bombé, laisse le visage à découvert» [G. DEMAY: *Le costume de guerre... d'après les sceaux*, pl. II]).

R.243

et ne peut guère être employée comme arme de jet tel que le montrait encore la broderie de Bayeux.

Les cavaliers, porteurs de l'équipement plus ou moins complet, forment l'élite des armées. Toutefois, les fantassins sont loin d'être négligeables. Il est vrai que R. Fawtier est d'avis que la valeur de ces fantassins, quasiment nulle aux XIV^e et XV^e siècles, devait être fort contestable aux XII^e et XIII^e⁶. Mais les travaux de J. Bousard semblent prouver que, sous les trois premiers souverains de la maison d'Anjou, les fantassins-mercenaires forment le noyau de l'armée anglaise⁷. Il faut également tenir compte que, si bien les guerres d'alors consistent en raids suivis de

⁵ C. PANSERI: *Ricerca metallografica sopra una spada da guerra del XII^e secolo* (in: Associazione italiana di metalurgia, Milano, *Documenti e contributi*, quaderni 2, 1957, pp. 7-40).

⁶ J. BOUSSARD: *Les mercenaires au XII^e siècle, Henri II Plantagenêt et les origines de l'armée de métier* (in: *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 106, 1954-1956, pp. 189-224); F. LOT: *L'art militaire et les armées au Moyen Âge en Europe et dans le Proche Orient*, Paris, Payot, 1947, 2 vols. (Bibliothèque historique); cf. vol. 1, pp. 217-218.

⁷ *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge*, publ. sous la direction de F. Lot et de R. Fawtier, Paris, Presses Universitaires de France, 1957-1962, 3 vols.; cf. vol. 2, *Institutions royales*, pp. 511 et ss.

quelques engagements en rase campagne où la cavalerie lourde joue un rôle décisif, ces actions préliminaires aboutissent normalement à l'attaque ou à la défense d'une place, la possession de celle-ci étant l'enjeu du conflit. Dans cette guerre de sièges, les terrassiers, les ingénieurs, les charpentiers, malgré leur faible esprit militaire, sont indispensables. Quant à la lutte proprement dite, eschelades, mêlées, etc., elle est le fait de combattants non montés: fantassins ou cavaliers qui ont mis pied à terre. On pourrait argumenter que, dans de nombreuses figurations, les assaillants apparaissent à cheval. Mais, outre que cette posture est, peut-être, purement conventionnelle, les hommes montés, ne sont-ils pas en «position d'attente», prêts à mettre pied à terre au moment de l'action? Dans le cas du siège de Dinan (représenté dans la broderie de Bayeux), les cavaliers semblent être en train d'effectuer une charge pour s'emparer du pont d'accès; les deux guerriers qui, au centre de la scène, s'attaquent réellement à la palissade en essayant de l'incendier, sont à pied. De même,

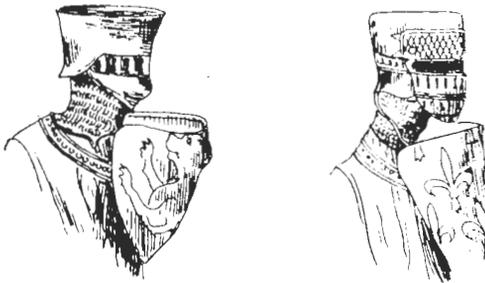


FIG. 2.—*Détail des sceaux de Guillaume de Chauvigny, 1217, et du fils de Philippe Auguste, 1214* («Les heaumes, qui couvrent presque entièrement la tête et le visage, marquent un grand progrès sur celui représenté figure 1» [G. DEMAY: *Le costume de guerre... d'après les sceaux*, pl. IX]).

R. 244

Suger rapporte que, lors du siège du château du Puiset par Louis VI en 1111, «Les chevaliers [défenseurs] qui, de toute la vitesse de leur chevaux faisaient tout le tour du château pour le défendre, accablaient de coups en survenant inopinément ceux qui s'accrochaient de leurs mains à la palissade...»⁸. Le cheval n'est utilisé ici que comme un moyen de transport et les défenseurs se comportent comme une infanterie montée, non point comme de véritables cavaliers. Rappelons enfin qu'à la bataille de Bouvines, les piquiers du comte de Boulogne résistent jusqu'à la fin et qu'à un certain moment, Philippe Auguste est jetté à bas de son cheval par les gens de pied et qu'il ne doit son salut qu'à la solidité de son haubert.

⁸ SUGER: *Vie de Louis VI le Gros*, chap. 9, éd. H. Waquet, Paris, Champion, 1929, XXVII, 332 p. (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age, 11); cf. pp. 136-141.

Que les «professionnels» de la guerre (nobles et routiers) méprisent les simples recrues levées à l'occasion d'un conflit, cela est certain et ce mépris n'ira qu'en s'accroissant aux XIV^e et XV^e siècles. Que les cavaliers, à leur tour, regardent comme inférieurs ceux qui, généralement, combattent à pied, c'est probable également. Il n'y a pas si longtemps que les militaires de carrière se gaussaient des «réservistes» (bien des anciens de 14 se rappellent la phrase fameuse «cachez les 75, voilà les réservistes») et que les cavaliers (cuirassiers, dragons, hussards) ne tarisaient pas de faire des plaisanteries sur les «biffins» et sur les «tringlôts». Mais, le rôle de ces derniers était-il négligeable pour autant?

Quoiqu'il en soit, on peut dire qu'à l'époque considérée, les gents de pied, lorsqu'ils sont régulièrement armés, portent comme armes défensives: sur la tête un *chapel* de fer ou de cuir bouilli, de forme ronde, avec un rebord régulier, peu saillant, qu'un ourlet peut renforcer. Couvrant le torse, un *gambison* (vêtement rembourré d'étoffe ou de filasse) ou une cotte de cuir qui peut être *tréillisée*, c'est à dire, couverte de minces lanières de cuir entrecroisées. Le cas échéant, un *écu* similaire à celui des cavaliers mais plus léger. Comme armes de jet: l'*arc*, dont la force et la portée est faible, ou la *fronde* ou, surtout, l'*arbalète*. Celle-ci, parfois utilisée à l'époque gallo-romaine⁹, semble avoir disparu pendant le haut Moyen Age. Son emploi en 949, 984 et 985 est bien signalé par Richer¹⁰ mais celui-ci est un auteur suspect, dont les dires ne sont souvent que des amplifications littéraires. L'arbalète figure dans une enluminure du *Commentarius in Ezecheliem*, manuscrit datant de la fin du X^e siècle ou du début du XI^e¹¹ mais elle n'apparaît pas représentée dans la broderie de Bayeux. Elle ne figure pas non plus dans le manuscrit byzantin de Scylitzes (Biblioteca Nacional de Madrid, *Codex Matritensis*, vit. 26-2) qui fut enluminé à la fin du XII^e siècle, début du XIII^e¹² et, lors de la première Croisade, Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis, décrit soigneusement cette «arme barbare, absolument inconnue aux

⁹ Deux cippes, déposés au musée du Puy (cote 1679 et 1683), datant du I^{er} ou du II^e siècle de notre Ère, en donnent des représentations assez juste. Il est question des arbalétriers («arcuballistae») chez VÉGÈCE: *Les institutions militaires*, liv. II, chap. 15 (in: AMMIEN MARCELLIN...: *Oeuvres*, éd. Nisard, Paris, Didot, 1869, III, 820 p.); cf. pp. 680-681.

¹⁰ RICHER: *Histoire de France*, liv. II, chap. 92; liv. III, chap. 98 et 104; éd. R. Latouche, Paris, Champion, 1930-1937, 2 vols. (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age, 12 et 17); cf. vol. 1, pp. 282-283; vol. 2, pp. 124-127 et 132-135.

¹¹ Bibliothèque nationale, Paris, latin 12.302, fol. 1.

¹² A. BRUIN DE HOFFMEYER: *Military equipment in the byzantine manuscript of Scylitzes* (in: GLADIUS, t. V, 1966, pp. 9-160); cf. pp. 137-139.

Grecs» qu'elle voit aux mains d'un des Croisés¹³. L'arbalète, plus précise et plus puissante que les arcs alors en usage, se généralise en Europe dans le courant du XII^e siècle, malgré la prohibition de l'Eglise (deuxième Concile de Latran, 1139) qui interdit l'usage de l'arme, jugée trop meurtrière, dans les combats entre Chrétiens. Henri II d'Angleterre, son fils



FIG. 3.—Engins à balancier, fin du XII^e siècle («Partie supérieure de la miniature occupant le fol. 114 du manuscrit de Petrus de Eboli. On distingue nettement la fronde à projectiles ainsi que les liens servant à entraîner la verge de l'engin» [Cl. Bibliothèque de la Bourgeoisie, Berne]).

R.455

Richard Coeur de Lion et Philippe Auguste, organisent des corps d'arbalétriers à pied ou à cheval, s'en servent couramment et les *flèchiers* (ou archers) disparaissent presque totalement des armées du XIII^e siècle.

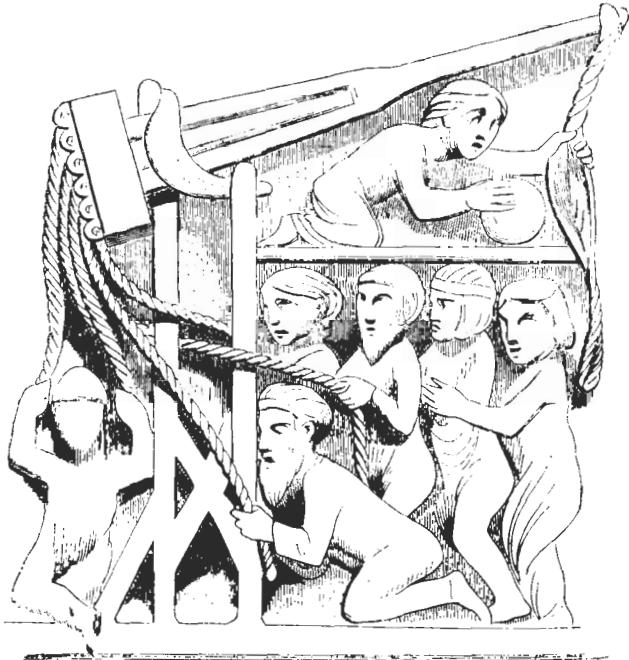
Les autres armes offensives du piéton peuvent être fort diverses. Les *faucharts*, les *guisarmes*, les *vouges*, etc., consistent fondamentalement en une hampe armée d'un large fer propre à servir d'arme de taille et à

¹³ ANNE COMNÈNE: *Alexiade*, liv. II, chap. 8, éd. B. Leib, Paris, Les Belles Lettres, 1937, 3 vols. (Coll. byzantine... G. Budé, 8, 11, 12); cf. vol. 2, pp. 217-218.

trancher les jarrets des chevaux, et terminé en pointe pour frapper d'estoc; un ou plusieurs crochets, fixés près du fer, servent à désarçonner les cavaliers. L'épée ou la *hache danoise* (hache à long manche, maniée des deux mains), parfois la *massue* ou l'épieu complètent la panoplie.

Les *machines de jet* sont, essentiellement, des engins à balancier, du type dit «à traction humaine», tels qu'ils apparaissent représentés dans le manuscrit de Petrus de Eboli, exécuté à l'extrême fin du XII^e siècle ¹⁴

FIG. 4.—*Engin à balancier, début du XIII^e siècle* («Partie inférieure du bas-relief existant à la cathédrale de Carcassonne et qui est présumé avoir orné le tombeau de Simon de Montfort. En haut, à droite, le projectile est placé dans la fronde. En bas, à gauche, l'engingneur. A droite et au centre, les femmes qui halent l'engin. L'extrémité de la branche courte de la verge paraît garnie d'une ébauche de contre-poids» [E. VIOLLET-DUC: *Dict. de l'architecture*, vol. 8, page 389]).



ou dans le bas-relief de la cathédrale de Carcassonne (début du XIII^e). Les poids du boulet lancé par ces engins devait être de l'ordre de 50 kg. Il est vrai que Guillaume le Breton, dans son récit du siège du château de Boves par les troupes de Philippe Auguste parle d'engins lançant de

¹⁴ Bibliothèque de la Bourgeoisie, Berne, ms. 120, exemplaire en partie autographe. Ce manuscrit a fait l'objet de diverses reproductions facsimilaires, p. e.: PIÉTRO DE EBOLI: *Liber ad honorem Augusti*, éd. G. B. Siracusa, Roma, Istituto Storico Italiano, 1905-1906, 2 vols.; PETRI AUSOLINI DE EBULO: *De rebus siculis carmen*, éd. E. Rota, Città del Castello, S. Lapi, 1904.

véritables quartiers de roc¹⁵. Mais le chroniqueur exagère probablement et on ne saurait voir dans sa phrase autre chose qu'une marque d'admiration; tout au plus, une indication du nombre d'hommes requis pour la manoeuvre. Toutefois, la puissance des projectiles devait être assez considérable puisque Guillaume le Breton dit qu'ils démolissent des hourdages, des créneaux et même des remparts.

Les *frondes à manche* sont des armes plus légères. Appelées *fustibales* par les gallo-romains¹⁶, elles seront encore utilisées au XV^e siècle, comme le prouve la mention des «16 frondes à bâton» acquises lors du siège d'Orléans¹⁷.

Ces engins peuvent être construits d'avance et entreposés dans les places royales d'où on les transporte, plus ou moins démontés, sur les lieux de l'action. Il en est de même des diverses armes. Elles sont accumulées dans ces véritables arsenaux et quelques inventaires nous en sont parvenus¹⁸. Quant à leur fabrication, les comptes des baillifs et des prévôts royaux pour 1202, nous transmettent diverses précisions. Ainsi, p. e., on y trouve mentionné le nom de Geoffroi de Montfort, qui reçoit une solde annuelle de 36 livres et auquel diverses sommes sont allouées pour les cordes et autres fournitures; on y trouve également les noms de Renier, de maître Raymond, de maître Bernard, armuriers eux-aussi, ceux de fabricants de heaumes, etc.¹⁹.

Les noms de quelques «artilleurs», sont connus également. Les balistaires Jourdain, Renaud Tatin, Paviot, etc., se distinguent au siège du Château-Gaillard et ils reçoivent des terres, probablement en récompense de leurs services. Les deux premiers devaient être assez riches puisque,

¹⁵ RIGORD et GUILLAUME LE BRETON: *Oeuvres*, liv. II, éd. H. F. Delaborde, Paris, Renouard, 1882-1885, 2 vols. (Société de l'Histoire de France); cf. vol. 2, p. 54. Le texte de Guillaume le Breton est le suivant: «... molares // incircumcisos et magni ponderis, ut vix // tollatur manibus bis quator unus eorum.»

¹⁶ MODESTUS: *Précis des termes de la milice*, § 12 (in: AMMIEN MARCELLIN...: *Oeuvres*, éd. Nisard, Paris, Didot, 1869, III, 820 p.); cf. p. 647.

¹⁷ *Journal du siège d'Orléans*, éd. P. Charpentier et Ch. Cuisard, Orléans, H. Herluison, 1896, LVI, 410 p.; cf. p. 321.

¹⁸ Recueil dit Cartulaire A de Philippe Auguste (Bibliothèque Vaticane, ms. Ottoboni n.º 2796), reproduit, facsimilairement sous le titre *Le premier registre de Philippe Auguste*, éd. L. Delisle, Paris, H. Champion, 1883, 20 p. et pl. Inventaires publiés in: Éd. AUDOIN: *Essai sur l'armée royale au temps de Philippe Auguste*, nouv. éd., Paris, H. Champion, 1913, 234 p.; cf. pp. 187-197.

¹⁹ Les comptes de 1202 sont publiés in: N. BRUSSEL: *Nouvel examen de l'usage général des fiefs*, 2^e éd., Paris, J. de Nully, 1750, 2 vols.; cf. vol. 2, pp. CXXXIX-CC. La transcription faite par Brussel a été reproduite facsimilairement et pourvue d'un index analytique, in: F. LOT et R. FAWTIER: *Le premier budget de la monarchie française, le compte général de 1202-1203*, Paris, Champion, 1932, 300, CXXXIX-CC p. (Bibliothèque de l'École des hautes études, Sec. Histoire et philologie, n.º 259).

en 1227, ils se portent caution — pour des sommes relativement considérables — de la bonne conduite de Cadoc, emprisonné par ordre de Philippe Auguste pour diverses exactions et que la reine Blanche de Castille faisait mettre en liberté à la mort du roi²⁰.

Notons enfin que la ruine des ouvrages attaqués peut être obtenu au moyen de travaux de mine ou de sape et de nombreux exemples pourraient être allégués dans ce sens²¹.

LES EFFECTIFS

Les travaux d'Audoin²², ceux de F. Lot²³ et les remarques de R. Fawtier²⁴ qui ont tempéré les conclusions parfois trop tranchantes de Lot, permettent de ramener à de justes proportions les chiffres avancés par les chroniqueurs. La coutume, corrigeant le principe féodal qui veut que le vassal aide son suzerain «de toutes ses forces», fait que le vassal n'apporte qu'une partie des troupes que lui-même exigerait pour son service. Ainsi, le duc de Normandie, qui peut requérir l'aide de 581 chevaliers, n'en présente au roi que le tiers; la Bretagne, qui dispose de 166 chevaliers, en fournit 40, soit à peu près le quart; le Ponthieu 16 au lieu de 60, etc.²⁵. L'obtention de ce concours, si faible soit-il, est toujours aléatoire et donne lieu souvent à de véritables négociations diplomatiques. En outre, le service féodal est de courte durée, quarante jours en moyenne. Pour tenir campagne plus longtemps, il faut rétribuer ceux qui, ce délai écoulé, acceptent de rester. La seule ressource, pour avoir des hommes toujours disponibles, consiste à embaucher des mercenaires. Ces troupes gagées, qui ont du exister de tout temps, si bien en proportion variable prénent une importance croissante²⁶. En Angleterre, dès Henri I^{er}, on trouve un impôt spécial, l'*écuage* ou *scutagium*, rachat du service personnel, qui permet de les solder. Henri II lève l'*écuage* jusqu'à sept fois pour se procurer des mercenaires et fait de ceux-ci le noyau de ses armées. Ces hommes, pour la plupart recrutés dans les provinces du Nord de la France — en particulier le Bréban, d'où leur nom de *brabançons* ou de *cottereaux* — sont de véritables professionnels. Bien entraînés,

²⁰ RIGORD et GUILLAUME LE BRETON: *Oeuvres*, éd. H. F. Delaborde, vol. 2, pp. 186-187 et notes.

²¹ *Ibid.*, vol. 1, pp. 94-95 et 115; vol. 2, pp. 53, 203-204 et 207.

²² ED. AUDOIN: *Essai sur l'armée royale au temps de Philippe Auguste*.

²³ F. LOT: *L'art militaire et les armées au Moyen Age*.

²⁴ *Histoire des institutions françaises*, vol. 2, pp. 511-535.

²⁵ F. LOT: *L'art militaire et les armées au Moyen Age*, vol. 1, p. 219.

²⁶ J. BOUSSARD: *Henri II Plantagenêt et les origines de l'armée de métier*, pp. 192-195.

bien équipés (en partie aux frais du roi), conduits par des chefs tels Mercadier²⁷, ils se distinguent dans la plupart des actions de guerre et Philippe Auguste, quoique en moindres proportions, emploie également de *routiers* ou *soudoyers*, dont Cadoc est le chef le plus célèbre.

Ceci étant, l'armée dont dispose Philippe Auguste est peu nombreuse. Des renseignements précis nous sont transmis par la *Prisia Servientum* ou *Prisée des Sergents*²⁸. Les *sergents* sont les agents du roi dans ses terres, levés par prévôtés, par abbayes, par communes. Ils doivent servir trois mois chacun, mais le roi peut, à son gré, remplacer ce service par un versement de 3 livres parisis, fait par la commune. En 1204, le nombre de ces sergents oscille entre 7.695 et 8.054. L'armée royale permanente compte environ 3.043 hommes ainsi répartis: 257 chevaliers, 267 sergents à cheval, 86 arbalétriers à cheval, 133 arbalétriers à pied²⁹, 2.000 sergents à pied, 300 routiers. Il faut y ajouter, en temps de guerre, les contingents féodaux qui, en 1216, semblent avoir été de l'ordre de 800 chevaliers³⁰.

Les armées vivent, principalement sur le pays, soit-il ami ou ennemi. Toutefois, chaque seigneur, ville, prévôtée ou abbaye, fait suivre son contingent d'un ou plusieurs chariots portant les *impedimenta*, et la fourniture de charrettes est prévues expressément dans la *Prisia Servientum*. Pour les expéditions de longue durée, on accumule vivres et équipements dans certaines places servant de bases d'opération. Telles sont Bourges et Mantes pour Philippe Auguste, Bordeaux, Chinon, Nantes, Poitiers, Rouen, etc., pour les Plantagenêts et c'est probablement l'éloignement de sa base de Cahors qui pousse Henri II, comme plus tard son fils Richard, à saisir un prétexte pour reculer devant Toulouse³¹.

LES FORTERESSES

Les guerres d'alors consistant surtout dans l'attaque et la défense des places, tout ce qui se rapporte à la fortification revêt une importance capitale. Les Plantagenêts furent de grands bâtisseurs de forteresses. Phi-

²⁷ H. GÉRAUD: *Mercadier, les routiers au XIII^e siècle* (in: *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 3, 1841-1842, pp. 417-443).

²⁸ Ce document figure au f. 91^r du Cartulaire A de Philippe Auguste. Publié, ainsi que le texte d'une traduction du XIV^e siècle, in: Ed. AUDOIN: *Essai sur l'armée royale*, pp. 123-135.

²⁹ Les arbalétriers à pied, moins coûteux que ceux à cheval, les dépassent largement en nombre. Une échelle des soldes des chevaliers, des arbalétriers, des sergents, etc., est fournie in: Ed. AUDOIN: *Essai sur l'armée royale*, pp. 113-114.

³⁰ F. LOT: *L'art militaire et les armées au Moyen Age*, vol. 1, pp. 219-220.

³¹ J. BOUSSARD: *Henri II Plantagenêt et les origines de l'armée de métier*, p. 222.

lippe Auguste en fit de même et malgré qu'un certain nombre de ses constructions militaires aient disparu aujourd'hui, il en subsiste un ensemble considérable³². Ces édifices, dont la plupart ont été étudiés à plusieurs reprises³³, peuvent être rangés sous deux chefs principaux: les ouvrages bâtis de toutes pièces ou rénovés de fond en comble et les additions faites à une forteresse préexistante pour en renforcer la défense ou pour l'adapter à un rôle nouveau.

Pour ce qui est du premier groupe — Dourdan, l'enceinte et le Louvre de Paris, Rouen, Yèvre-le-Châtel, etc. — les aspects communs peuvent être résumés ainsi: plan régulier, généralement rectangulaire (Louvre, Dourdan), parfois en losange (Yèvre-le-Châtel) ou polygonal (Rouen). Parements lises et uniformes. Courtines talutées, épaisses d'environ 2,50 m. à 3 m., et hautes d'une douzaine. Angles armés de tours cylindriques, à base pleine. Défense du pied des murs assurée par des hourds de bois. Archères des étages successifs disposés en quinconce, pour mieux distribuer les champs de tir et ne pas affaiblir la maçonnerie le long d'une même verticale. Porte encadrée par deux tours cylindriques (à Yèvre-le-Châtel, les baies étant percées à gauche de la tour la plus proche, l'assaillant peut se couvrir de son bouclier). Donjon remplacé par une maîtresse-tour placée à un angle de l'enceinte et pouvant communiquer directement avec la campagne (le cas du Louvre, qui fait exception, sera considéré plus loin).

La modernisation d'une forteresse déjà existante, peut donner lieu à des travaux fort divers. Ainsi, à Gisors, il semble bien que l'on puisse attribuer à Philippe Auguste le surélévement de la courtine fermant la

³² A. DE DION: *Note sur les progrès de l'architecture militaire sous le règne de Philippe Auguste* (in: *Mémoires et documents publiés par la Société d'archéologie de Rambouillet*, t. 1, 1870-1871, pp. 157-181); tiré à part: Rambouillet, imp. de Raynal, 1871, 25 p. Très sensément, l'auteur ne sépare pas l'étude de l'architecture militaire de celui de la poliorcétique contemporaine: P. HÉLIOT: *La genèse des châteaux de plan rectangulaire en France et en Angleterre* (in: *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1965, pp. 238-257); *Les châteaux forts en France du X^e au XII^e siècle à la lumière de travaux récents* (in: *Journal des savants*, 1965, pp. 483-514); *Le Château-Gaillard et les forteresses des XII^e et XIII^e siècles en Europe occidentale* (in: *Château-Gaillard, études de castellologie européenne*, vol. 1, Caen, 1964, pp. 53-75); *L'âge du château de Carcassonne* (in: *Annales du Midi*, 1966, pp. 7-21); J. VALLÉRY-RADOT: *Quelques donjons de Philippe Auguste* (in: *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1964, pp. 155-160). Comme ouvrages généraux, récents, voir notamment: FR. GÉBELIN: *Les châteaux de France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1962, 184 p.; cf. pp. 39-50; R. RITTER: *Châteaux, donjons et places-fortes; l'architecture militaire française*, Paris, Larousse, 1953, 209 p.; cf. pp. 52-80.

³³ Pour alléger les références, nous nous contentons de renvoyer à la bibliographie insérée dans nos *Forteresses de la France médiévale*, pp. 461-474 et addenda.

barbacane au nord ainsi que certaines additions à l'ensemble formé par la porte et la tour du Gouverneur. A Caen, le donjon normand est entouré d'une forte chemise rectangulaire, cantonnée de tours cylindriques. Toutefois, dans la plupart des cas, on renforce le bâtiment primitif par une grosse tour et un grand nombre d'exemples de cette solution peuvent

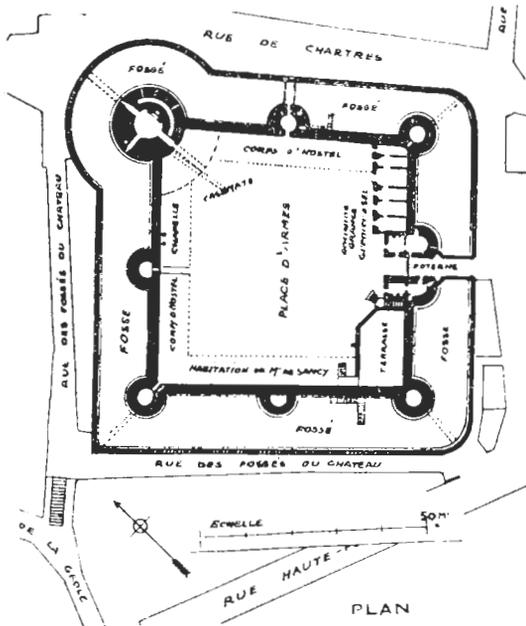


FIG. 5.—Plan du château de Dourdan («Ce château, bâti vers 1220, est un des meilleurs exemples de "la formule de Philippe Auguste" qui nous soient parvenus. Il est situé à l'extrémité de la ville et, primitivement, la grosse tour en angle nord, était séparé du reste du château, l'enceinte de celui-ci s'échancrant en arc de cercle pour lui laisser place. Au XVI^e siècle, Sully fit combler la branche intérieure du fossé, abattre le pan de muraille —indiqué par une suite de tirets— et, en prolongeant les courtines latérales du château, il intégra le donjon à l'enceinte» [G. TESSIER: *Le château de Dourdan*, page 33]).

R. 841

être cités: Bourges, Chinon, Falaise, Gisors, Lillebonne, Orléans, Péronne, Verneuil, Villeneuve-sur-Yonne, etc. Notons, en passant, que pendant longtemps il en sera fait de même. Ainsi, en 1253, Alphonse de Poitiers modernise le château de Najac et fait construire, entre autres ouvrages, une grosse tour cylindrique, très similaire d'aspect à celles bâties par Philippe Auguste, et servant de nouveau donjon. Au XV^e siècle, à Loches, on ajoute la tour Neuve à l'ensemble d'ouvrages bâtis à diverses époques autour du vieux donjon rectangulaire.

Ces grosses tours présentent une série de caractères communs: Plan circulaire. Deux des étages, au moins, sont voûtés d'ogives généralement à six branches, dont les nervures retombent sur des culs-de-lampe. «Lorsque ces culs-de-lampe sont ornés de feuillages, leur décor est celui du

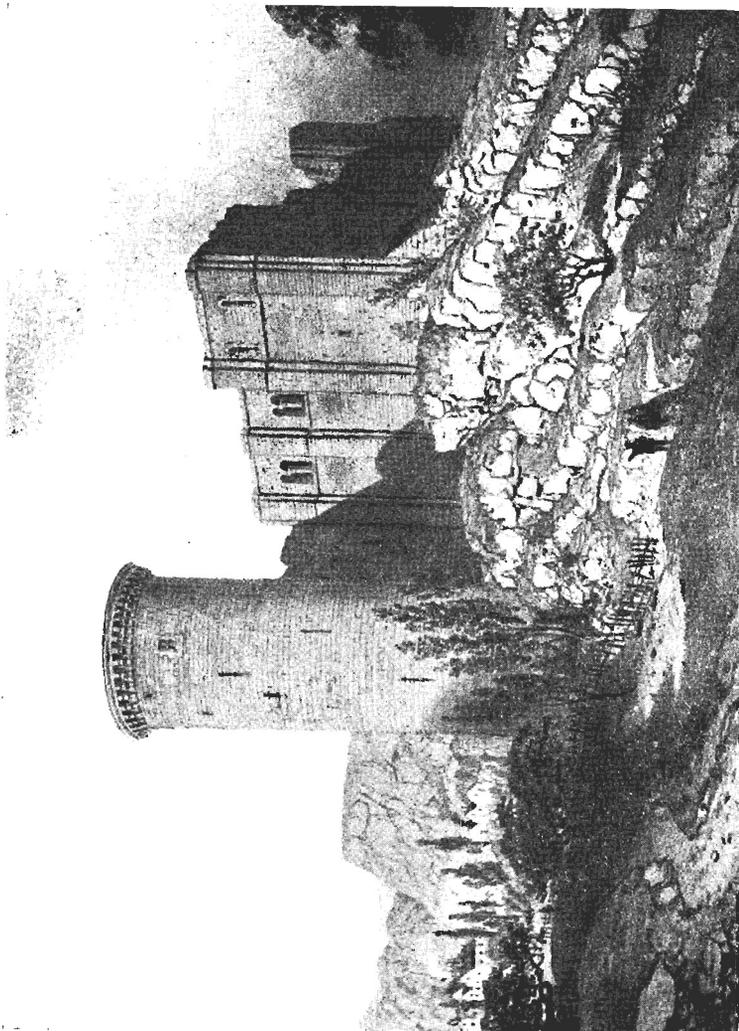


FIG. 6.—*Le château de Falaise* (Litographie d'Eugène Cicéri montrant la tour de Philippe Auguste dressée sur le côté gauche du château roman. Les archères des trois étages sont disposés en quinconce. La couronne de machicouils fut ajoutée ultérieurement). R. 842

style gothique de l'Ile-de-France. Il en est de même de la modélature»³⁴ Entrée située habituellement au niveau du rez-de-chaussée (Dourdan, Laon, Louvre, Rouen, Verneuil, Villeneuve-sur-Yonne); lorsque l'entrée est placée à l'étage supérieur, c'est pour pouvoir communiquer directement avec le chemin de ronde des courtines (Chinon, Gisors). Aménagements intérieurs assez poussés: cheminées (souvent pourvues d'un four), puits, latrines. Socle taluté mais absence d'éperon, c'est à dire du massif de maçonnerie destiné à renforcer le secteur le plus exposé au tir ennemi et à mieux étaler les projectiles lancés depuis les défenses supérieures. Le cas de la tour Blanche d'Issoudun, armée d'un puissant éperon, est exceptionnel; il s'explique probablement «par sa date [précoce] et par les traditions régionales qu'elle devait à sa situation topographique»³⁵.

QUELQUES GROSSES TOURS DE PHILIPPE AUGUSTE

	Date	Hauteur	Diamètre hors-oeuvre	Epaisseur des murs	Etages voûtés
* Bourges	1189-1190	38 m. ?	20 m. ?		3
Chinon	post. 1204	22 m.	12 m.	3,35 m.	2
Dourdan	1222	26 m. ?	13,50 m.	3,75 m.	2 ?
Falaise	1207	35 m.		4 m.	3
Gisors	?	28 m.	13,80 m.	3,90 m.	3
Issoudun	1202	27 m.	15 m.		1
* Laon	1204-1212	29 m. ?	18,48 m.	4,95 m.	2
* Louvre	1202 ?	40 m. ?	20 m.	4 m. ?	?
Lillebonne	post. 1214	28 m.	16,70 m.	4,25 m.	3
* Orléans	1204-1212	27 m.	16,50 m.	4,95 m.	2 ?
* Péronne	1204-1212	27 m.	17,16 m.	4,62 m.	2 ?
Rouen	1205	30 m.	15 m.	4 m.	2
Verneuil	?	35 m.	16 m.	3,85 m.	
Villeneuve-sur-Yonne..	1204-1212	27,28 m.	16,50 m.	4,95 m.	2

Les édifices marqués d'un * ont disparu aujourd'hui.

³⁴ J. VALLERY-RADOT: *La tour Blanche d'Issoudun* (in: *Château-Gaillard*, vol. 1, 1964, pp. 150-160); cf. p. 157.

³⁵ *Ibid.*, pp. 159-160.

Un tableau, établi d'après les travaux de Vallery-Radot, réunit quelques données relatives à ces tours.

L'ampleur du programme de construction requis par l'extension et la durée du conflit, pousse à la création, chez les deux adversaires, d'une sorte de service central. La formation progressive de celui-ci autour du trône des Plantagenêts semble apparaître dans les documents anglais³⁶, et Philippe Auguste dut en faire de même. Naturellement, il ne saurait être question d'un véritable service, avec tout ce que ce mot évoque pour nous aujourd'hui. L'organisation administrative, encore incipiente chez le Capétien, rendrait une telle idée impensable. Il devait s'agir, simplement, d'un certain nombre d'hommes du métier, plus ou moins attachés à la personne du roi. Leur formation devait être toute pratique: connaissances transmises par voie orale, de maître à élève, et enseignement direct sur le chantier, sur le tas. Cependant, l'existence de «livres de chantier» ou de cahiers de notes n'est pas exclue. L'*Album*, de Villard de Honnecourt, qui date du XIII^e siècle, est un exemple célèbre de ces sortes de formulaires de praticiens³⁷. D'autres ont pu exister et il y a longtemps déjà que V. Mortet a relevé deux chapitres relatifs aux fondations des édifices et des ponts, contenus dans un formulaire du VIII^e siècle, le *Mappae clavicula de efficiendo auro*³⁸.

C'est dans ce milieu qu'a dû être élaborée «la formule de Philippe Auguste», pour reprendre l'heureuse expression de Fr. Gébelin³⁹. Mais, comment est-elle née? Gébelin a mis en relief les ressemblances que présentent les constructions de Philippe Auguste avec celles des architectes gallo-romains. Ces ressemblances s'expliqueraient par la fréquentation des auteurs de l'Antiquité (tels Végèce), par l'examen des exemples offerts par les murailles gallo-romaines (p. e., Senlis) et par celui des réalisations byzantines (Byzance fut l'héritier direct de Rome) que le roi avait pu voir lors de la troisième Croisade⁴⁰. Ces observations sont fort pertinentes. Ainsi, au moment où Philippe Auguste réalise ses grands travaux, l'Université de Paris existe depuis plus d'un demi siècle et des clercs tels frère Guérin — ancien Hospitalier — comptent parmi les conseillers du roi. Or, Végèce était répandu dans le monde des clercs et,

³⁶ P. HÉLIOT: *Le Château-Gaillard*, p. 68.

³⁷ L'*Album* de Villard de Honnecourt (Bibliothèque nationale, ms. français 19.093) a fait l'objet de plusieurs reproductions facsimilaires. Citons, notamment, l'édition de H. R. Hahnloser, Wien, A. Schroll, 1935, réimprimée à Graz, Akademische Druck u. Verlag, 1966, et celle de Th. Bowie, Blomington, Indiana University Press, 1959.

³⁸ V. MORTET: *Un formulaire du VIII^e siècle* (in: *Bulletin monumental*, vol. 71, 1907, pp. 442-465).

³⁹ FR. GÉBELIN: *Les châteaux de France*, p. 39.

⁴⁰ *Ibid.*, pp. 43-45.

jusqu'à un certain point, dans celui des laïcs lisant le latin⁴¹. Cependant, il ne faut pas oublier que l'architecture étant un art de combinaisons géométriques et que les techniques étant similaires chez les gallo-romains et chez les contemporains de Philippe Auguste, certaines coïncidences ont pu se produire sans qu'il y ait eu de copie proprement dite⁴². De même, la reprise de certains moyens d'attaque entraîne la résurrection des défenses correspondantes. Tel est le cas des travaux de mine et de sape. Pratiqués par les Romains et par les peuples de l'Orient classique, ils étaient inusités des Barbares qui envahissent l'Empire et les constructeurs gallo-romains purent n'en pas tenir compte dans leurs ouvrages. Leur emploi s'étant répandu à nouveau au temps de Philippe Auguste, il faut pousser en profondeur les fondations des édifices militaires, en renforcer le socle par de larges talus et renoncer à la motte, afin d'asseoir directement les donjons sur le sous-sol rocheux. Dans certains ouvrages, comme c'est le cas à Yèvre-le-Châtel, un arc noyé dans la maçonnerie des courtines est bandé entre les socles des tours latérales; cet artifice, déjà connu des Byzantins au VI^e siècle, rend aléatoire les travaux du pionnier. Il est donc fort probable que les constructeurs de Philippe Auguste ont élaboré une doctrine propre (aujourd'hui on est trop enclin à refuser à l'homme médiéval la subtilité et la réflexion que l'on accorde volontier au sauvage le plus primitif...), doctrine qui devait tenir compte du but assigné aux nouvelles constructions ainsi que des circonstances où elles étaient nées.

Ces forteresses sont exclusivement militaires. Elles ne sont pas destinées à servir d'habitation à un seigneur et aux siens, mais à un officier chargé par le roi de gouverner la place. Cet officier doit pouvoir se rendre, immédiatement, là où sa présence est nécessaire. En cas de conflit, ce n'est pas un seigneur isolé, assiégé par un autre seigneur, qui n'ayant nul secours extérieur à attendre, se retranche dans son donjon. La mission de l'officier royal est toute autre. Il doit, naturellement, se défendre le plus longtemps possible, mais il doit aussi avertir le roi qui, le cas échéant, pourra lui porter secours. Par conséquent, il ne se barricade pas dans un donjon-réduit, d'accès difficile, dont la porte s'ouvre au niveau du premier étage et dont l'entrée est barré par une série de chicanes. La grosse tour où il se tient est placée à un endroit tel qu'il puisse surveiller et rayonner en toutes directions et si le château est bâti juxta l'enceinte d'une ville, la

⁴¹ Une étude à propos de la diffusion de Végèce au Moyen Age serait fort souhaitable.

⁴² A propos des outils, des arts du bâtiment et des techniques médiévales, outre les *Dictionnaires* de Viollet-le-Duc, voir notamment: B. GILLE: *Le Moyen Age en Occident, V^e siècle-1350* (in: *Histoire générale des techniques*, vol. 1, Paris, Presses Universitaires de France, 1962); cf. pp. 427-598; *A History of technology*, vol. 2, Oxford, Clarendon Presse, 1957, *passim*.

tour se dressera à l'opposite de cette enceinte. Le donjon du Louvre fait exception, mais son emplacement au milieu de la cour centrale s'explique peut-être par le rôle symbolique qui lui est attribué (tous les donjons féodaux mouvant de celui du Louvre); en outre, c'est là que furent déposées les archives royales reconstruites après la déroute de Fréteval. L'entrée au niveau du rez-de-chaussée, facilite les déplacements et une porte supplémentaire permet des communications aisées avec l'extérieur de la place.

D'autre part, l'ensemble de ces travaux ayant été exécuté en une quinzaine d'années, en plein conflit, il est naturel que l'on se soit efforcé de simplifier la tâche. D'où adoption d'une sorte de «plan-type» et choix des éléments compte tenu de l'efficacité militaire, de la facilité d'exécution et de la réduction du travail. L'usage constant des tours et des donjons cylindriques en est un exemple. Le tracé circulaire est, militairement, supérieur aux tracés carrés ou rectangulaires. Les théoriciens antiques le recommandent. Les enceintes gallo-romaines en offrent de nombreux modèles. Sa réalisation sur le terrain est plus aisée que celle des donjons aux formes complexes tels Houdan, Etampes ou Provins. Autant de raisons qui poussent à son adoption systématique.

Ce choix délibéré, qui paraît s'accorder avec ce que l'on sait de la personne de Philippe Auguste, porte à attribuer à celui-ci une action décisive dans l'élaboration de la doctrine et l'empreinte du Capétien serait plus marquée dans ses constructions que celle des Plantagenêts dans les leurs⁴³.

Des devis de construction, fort précis, sont contenus dans le recueil dit *Cartulaire A de Philippe Auguste*⁴⁴. Ils concernent les travaux de fortification à exécuter dans des villes telles Paris, Corbeil, Melun, Montargis, ainsi que la construction de donjons à Orléans, à «Villeneuve»⁴⁵, à Laon, à Péronne, à Cappy, à Ribemont, etc. Voici, à titre d'exemple, celui relatif à Orléans:

«*Tascia Aureliani*. Turris debet habere XIII tesias de alto et murus XV pedes de spisso et XX pedes de concavo, fossatum XL pedes latitu-

⁴³ P. HÉLIOT: *Le Château-Gaillard*, p. 69.

⁴⁴ Voir ci-dessus note 18. Un choix de textes concernant les travaux de constructions de Philippe Auguste est donnée in: A. TUETÉY: *Rapport sur une mission à Rome relative au cartulaire de Philippe Auguste* (in: *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2^e série, t. 6, 1880); cf. p. 350; V. MORTET et P. DESCHAMPS: *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture... [XI^e-XIII^e siècles]*, Paris, Picard, 1911-1929, 2 vols.; cf. vol. 2, pp. 214-220; J. VALLÉRY-RADOT: *Quelques donjons de Philippe Auguste*, pp. 156-157.

⁴⁵ «Villeneuve» n'est autre que Villeneuve-sur-Yonne. Cf.: ED. AUDOIN: *Essai sur l'armée royale*, p. 196, § 28 et note h; A. DE CAUMONT: *Abécédaire... architecture civile et militaire*, 2^e éd., Rouen, Hardel, 1858, p. 418; J. VALLÉRY-RADOT: *Quelques donjons de Philippe Auguste*, pp. 158-159.

dinis et pavatum de foris et XX pedes de profundo, et duo pontes tornatiles, et hordamentum totum paratum de ferro et ligno, et de omnibus istis debet habere magister Guillelmus XIII^c libras.»

A la mention de «magister Guillelmus» près, un libellé analogue est utilisé pour Villeneuve et pour Laon, les coûts et les dimensions seuls varient; pour Péronne, la rédaction change quelque peu, mais le fond reste analogue. Les dimensions de la tour, celles du fossé «revêtu», la double porte, etc., sont toujours clairement spécifiées. L'examen de la tour de Villeneuve (seule qui subsiste aujourd'hui, les trois autres ayant disparu) montre que les constructions s'ajustaient exactement aux devis; autrement dit, que l'on bâtissait conformément à un modèle-type, qui paraît être le donjon du Louvre; à propos de la tour de Dun (Dun-le-Roi, aujourd'hui Dun-sur-Auron) il est noté «expensas de domo Duni... pro faciando turri, et de ballio faciando, ad mensuram turris Parisius, XIII C l.»⁴⁶

Dans les textes on relève également les noms de divers maîtres-maçons qui apparaissent comme responsables de l'exécution des travaux. Tels sont maître Eudes, maître Gautier, maître Garnier, maître Guillaume de Flamenville, etc., mais P. Héliot a fait remarquer qu'il semble qu'on eut affaire ici, moins à de véritables ingénieurs militaires travaillant d'après leurs propres idées, qu'à des personnes qualifiées, chargées de veiller à ce que les prescriptions royales fussent dûment exécutées⁴⁷.

La «formule de Philippe Auguste» est à la base de presque toutes les constructions défensives bâties en France en XIII^e siècle. Coucy, Montaguillon, le Coudray-Salbart, Boulogne-sur-Mer, La Fère-en-Tardenois, Angers, et bien d'autres encore, dérivent, tous, du modèle capétien et, à leur tour, ils en inspirent d'autres. Ainsi, lorsqu'en 1282, Charles I^{er} d'Anjou décide de construire le Château Neuf de Naples, l'architecte Pierre d'Agincourt le bâti à l'image de celui d'Angers.

⁴⁶ N. BRUSSEL: *Nouvel examen*, vol. 2, p. CLIII. Voir ci-dessus note 19.

⁴⁷ P. HÉLIOT: *Le Château-Gaillard*, pp. 68-69.